

RAPPORT D'ACTIVITES

2024

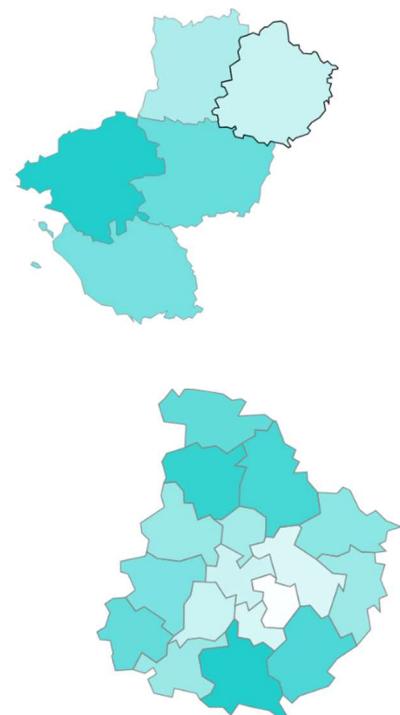
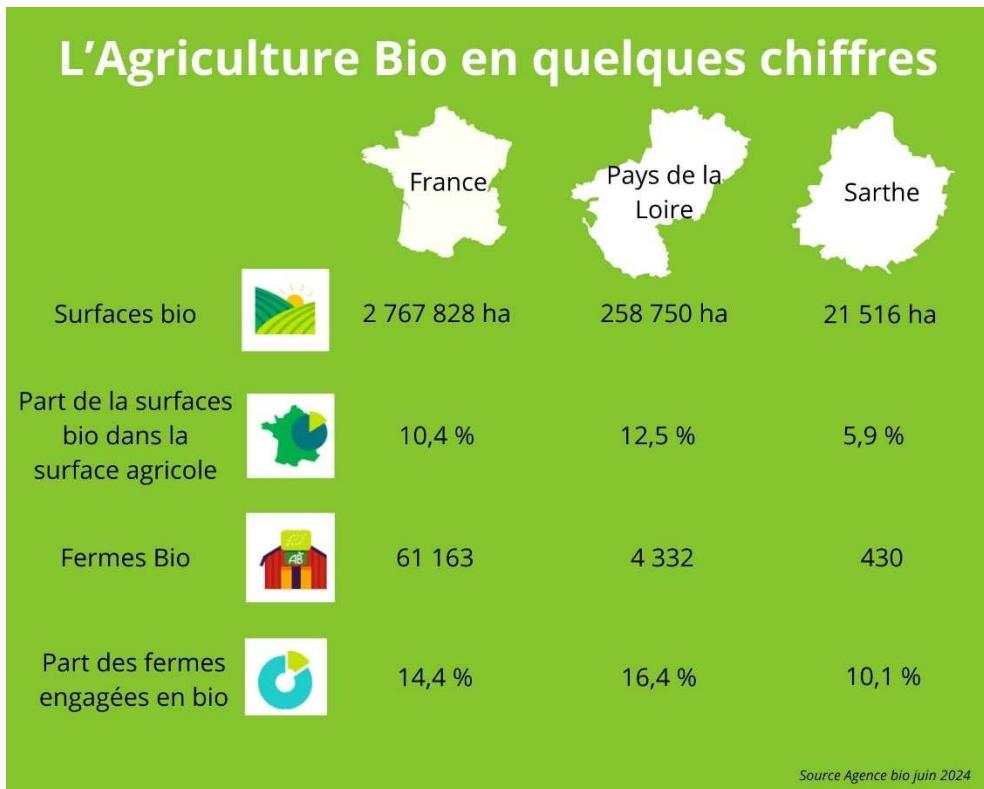


SOMMAIRE

LES CHIFFRES DE LA BIO	3
LA VIE SYNDICALE	4
Les Adhérents·es - Un réseau de paysans·nes	4
Les administrateurs	5
L'équipe salariée – stabilité en 2024.....	6
Le GAB 72, un syndicat en réseau	6
LA COMMUNICATION	7
Le Guide « Où manger bio en Sarthe ? »	7
Le site Internet	7
Bilan GAB'ette	8
Bilan communication via Facebook	8
Printemps Bio	9
ACCOMPAGNEMENTS DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES.....	10
Accueil et information des porteurs·euses de projets	10
Accompagner les porteurs·euses de projets d'installation	10
Pass Bio : les diagnostics, études et suivis de conversion	11
Les Bio Pratiquent.....	11
Diffusion de notre expertise technique	12
Accompagner les producteurs au Label FNAB	13
SUIVS TECHNIQUES INDIVIDUELS ET GROUPES D'ECHANGES.....	14
Fruits et légumes	14
Arboriculture	15
PPAM	15
Polyculture élevage	15
Grandes Cultures	16
Bovins lait.....	17
Bovins viande	17
Porcs	17
Vollailles.....	18
Ovin/Caprins	18
Structuration et organisation des producteurs	19
LES FORMATIONS	20
ANIMER LES TERRITOIRES	21
Accompagner les collectivités territoriales vers plus de bio	21
Les collectivités territoriales.....	21
Démarche « Les communes sèment en bio »	21
PAAT Pays Vallée de la Sarthe	21
PAT Pays du Mans.....	22
Défi Foyer A Alimentation Positive (Défi FAAP)	22
Renouvellement du Contrat Territorial EAU du Bassin Versant Sarthe aval 2024-2026.	23
Contrat Territorial Eau du Bassin versant du Loir aval 2022-2024.....	23
Territoire Pilote Transmission Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise : l'heure du bilan... ...	23
Territoire Pilote Transmission le Mans Métropole	24
Accompagner la restauration hors domicile.....	24
Comprendre et agir pour intégrer les instances de l'eau	25
ACTIONS DE SENSIBILISATION ET ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES.....	26

LES CHIFFRES DE LA BIO

Sources : Agence Bio (chiffres 2023)

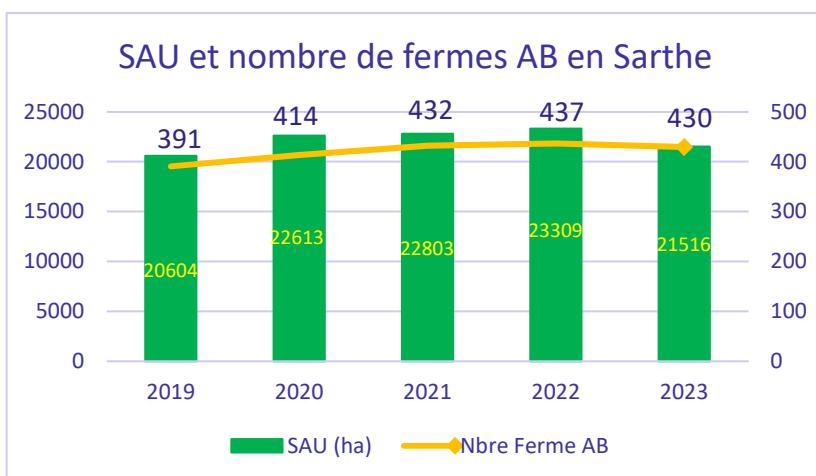


Nombre de têtes ou de ruches en Sarthe AB + conversion – Productions animales

Vaches allaitantes	Vaches laitières	Brebis viande	Brebis laitières	Chèvres	Truies	Poulets de chair	Poules pondeuses	Ruches
2 939	4 009	859	531	1 166	315	971 503	335 017	101

Répartition SAU AB + conversion en Sarthe selon les productions végétales

Grandes cultures	Cultures fourragères	Légumes	Fruits	Vigne	PPAM	Autres	TOTAL
6 131	14 138	256	377	102	19,19	504	21 516



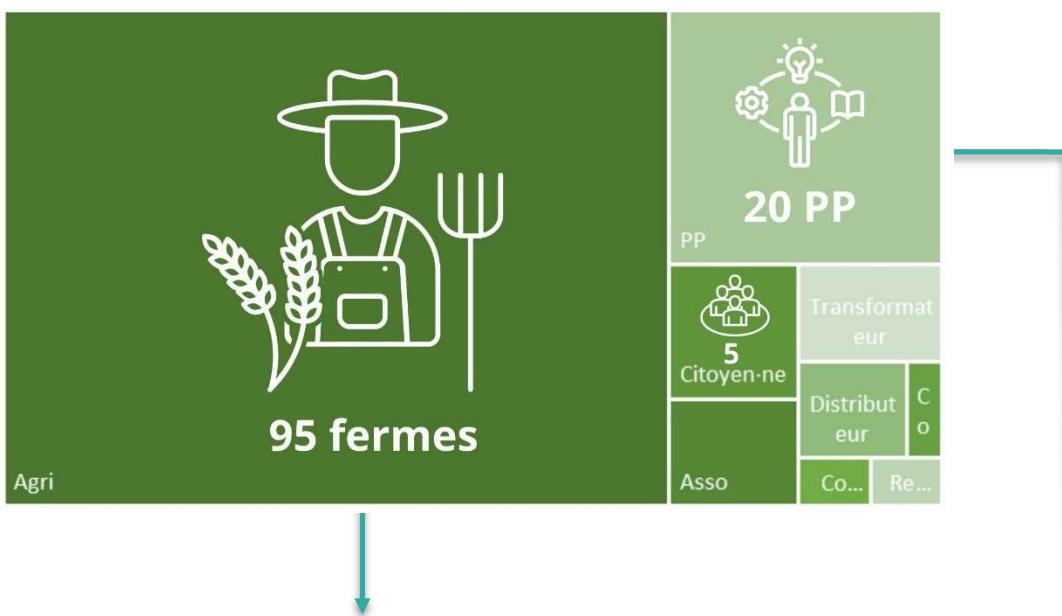
LA VIE SYNDICALE

Les Adhérent·es - Un réseau de paysans·nes

Le GAB 72 compte 134 adhérent·es en 2024. Cela représente une diminution de 14% des adhésions par rapport à l'an dernier, en raison d'une conjoncture météo et économique peu favorable à l'investissement associatif et syndical.

Focus sur les adhérent·es

Statuts des adhérent·es



Agriculteur·trices par production principale



Porteur·euses de projets par production envisagée



Les administrateurs·trices

Les membres du conseil d'administration et le bureau ont participé cette année à :

6 conseils d'administration ; 2 CA ont eu lieu sur la journée entière (automne-hiver) et 4 en demi-journées (printemps-été).

20 réunions de bureau en visio, téléphone ou physique.

De nombreux rendez-vous stratégiques auprès de nos partenaires, pour des représentations ou pour notre fonctionnement interne.

Le Bureau



Myriam Corvaisier
(Eleveuse de volailles de chair, brebis et vaches allaitantes à Beaufay)



Anya Van der Hoff
(Grande culture de légumes et céréales à Savigné sous le Lude)



Agnès Dujardin
(Maraîchère à Savigné l'Evêque)

Trésorière

Présidente

Secrétaire

Les autres membres du conseil d'administration du GAB 72 en 2024



Nicolas Beaudouin
(Maraîcher à Souvigné sur Sarthe)



Evelyne Laurent
(Maraîchère à Parcé sur Sarthe)



Jérôme Gilouppé
(Maraîcher à Ballon Saint Mars)



Pascal Panvert
(Polyculteur-éleveur viande bovine à Vaas)



Coraline CHAUVIERES
(Eleveuse de bovins lait et transformatrice à Neuvillalais)



Dominique TRICHARD
(Maraîcher à la Chapelle Saint Aubin)

Un grand merci aux représentants·tes du GAB 72 !

L'équipe salariée



Aurore BLATRIX

Assistante administrative, comptable et communication

Arrivée en 2022

Amandine DEBOISSE

Absente le vendredi

Animatrice technique maraîchage

Arrivée en 2022



Sandrine GOUFFIER

Absente le mercredi

Animatrice Territoires et RHD

Arrivée en 2020



Frédéric JOUIN

Animateur technique maraîchage

Arrivé en 2012



Jean-Marc ROUSSEL

Coordinateur

Arrivée en 2022



Olivier SUBILEAU

Animateur technique filières longues et polyculture élevage

Arrivé en 2017

Arrivé en septembre 2024 de **Maxime LIZÉ** en apprentissage d'ingénieur agronome pour 3 ans. Il suivra les groupes de producteurs Caprins et Bovins.

Le GAB 72, un syndicat en réseau

Le GAB 72 est un syndicat qui défend les agriculteurs·trices bio, mais il fait aussi parti d'un réseau français, avec les autres GAB, Civam Bio et FRAB ou autre CAB.

En adhérant au GAB 72 en tant que producteur·trice, vous faites partie automatiquement de la CAB (Coordination de l'Agriculture Biologique) des Pays de la Loire et de la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique).

Les rôles sont ainsi bien répartis dans le réseau FNAB.

La FNAB agit à l'échelle nationale et coordonne des moyens qui nous permettent d'être pertinents collectivement. La FNAB est surtout une force de frappe syndicale pour porter un projet écologique et solidaire et défendre la Bio dans toutes les instances (cf. « Les gains et combats syndicaux de la FNAB en 2024 », en fin de ce document).



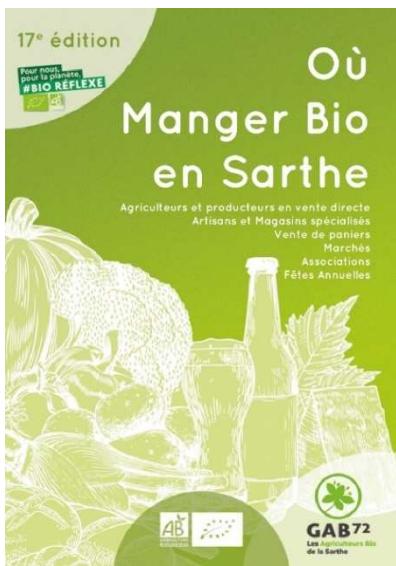
La CAB est le relais régional du réseau auprès des instances institutionnelles (Conseil Régional, DRAAF, ADEME, etc., des commissions agricoles diverses (CRIT, COPIL, Ambition Bio...)). C'est aussi via la CAB que certains accompagnements sont mutualisés entre les GAB : viticulture, apiculture, plantes aromatiques et médicinales, semences, etc. En adhérant au GAB, c'est donc tout ce réseau qui est activé !

LA COMMUNICATION

Le GAB 72 communique à différentes cibles : les agriculteurs·trices bio, les porteurs·euses d'un projet agricole, les collectivités territoriales et le grand public.

Pour être connu et reconnu, le GAB 72 utilise différents outils et canaux de communication pour promouvoir et défendre l'Agriculture Biologique, en voici le bilan de l'année 2024.

Le Guide « Où manger bio en Sarthe ? »



En quelques chiffres :

- **6 000 exemplaires imprimés**
- Public : **grand public** averti ou non,
- Réseau de distribution : **les agriculteurs·trices adhérents·es, les Biocoop, les AMAP, les offices de tourisme, les fêtes paysannes, les maisons médicales...**

Ce guide contient :

- **76 agriculteurs·trices**
 - 37 maraîchers·ères
 - 10 producteurs·trices en boissons (jus, cidre, vins, bières ...)
 - 12 éleveurs·euses en transformation laitière et fromagère
 - 22 éleveurs·euses en viandes (bovin, ovin, volailles, porcs et oeufs)
 - 9 paysans·nes boulangers·ères
- **9 transformateurs·trices** (confitures, huile, safran ...)

Le site Internet



Depuis presque 2 ans, le GAB 72 s'est doté d'un nouveau site internet, adapté à tous les supports de consultation (www.gab72.org).

En 2024, 49 422 visites sur notre site ont été comptabilisées, avec un pic plus important en septembre. 20 prises de contact via le formulaire en ligne ont été effectuées. Ce site nous offre donc une meilleure visibilité.

Le site offre une visibilité à notre structure sur :

- Nos missions auprès des agriculteurs·trices
- Nos missions auprès des porteurs de projet
- Nos missions auprès des Collectivités territoriales
- Notre actualité au GAB 72 (nos réunions, nos formations ...)
- L'actualité bio du territoire

430 fermes Bio en Sarthe, soit plus de 10 % des fermes engagées en Bio

21 516 hectares Bio en Sarthe, soit environ 6 % de la surface agricole

6 accompagnements et 1 DFARAP pour les collectivités réalisées par le GAB en 2023

27 formations réalisées par le GAB en 2023

Bilan GAB'ette



56 lettres d'informations envoyées (+12%)

- dont 10 Gab'Ette mensuelle
- dont 24 Gab'Ette formation
- dont 5 Gab'Ette Printemps Bio



Envoyées à plus de 2700 contacts

- adhérents-es (134)
- procureurs-trices bio non adhérents
- les élus-es du territoire (ville, pays, comcom, députés et sénateurs)
- les partenaires opérationnels et financiers
- le réseau bio Pays de la Loire



- 37% d'ouvertures des Gab'Ette (contre 33% l'an dernier)
- 4 Gab'Ette en moyenne / mois

Bilan communication via Facebook

2212 visites de la page
(+47% par rapport à 2023)



692 followers
(+10% sur un an)



171 post en 2024



4 campagnes spécifiques à la sensibilisation pour l'AB



Printemps Bio

15 fermes ont accueilli des visiteurs pendant le « Printemps Bio » en 2024. L'ensemble des évènements a rassemblé environ 2.000 visiteurs. Une belle participation due en partie à une bonne couverture média avec 6 articles de presse écrite, 6 émissions de radios et 1 passage à Le Mans TV. 80% des agriculteurs·trices sont prêts·es pour une nouvelle édition.



Vendredi 24 mai | Ruillé-sur-Loir

Nos clients ont du talent
Le local des Bios du Loir - De 15h30 à 19h30

Samedi 25 mai | Luché-Pringé

Ferme ouverte, marché de producteurs et spectacle de clowns
Nom d'une ferme ! - A partir de 9h30

Samedi 25 mai | Ballon St Mars

La fête dans les Broussailles
Broussailles - A partir de 14h

Samedi 25 mai | Mamers

Porte ouverte et concert Rock

Brasserie Mage Malte - De 14h à minuit

Dimanche 26 mai | La Chapelle-Saint-Aubin

Portes ouvertes du Panier à roulettes

Le panier à roulettes - De 10h à 16h

Samedi 1er juin | Marçon

Zébrure de juin - Le beau a du bon

Le cochon zébré - De 10h à 19h

Samedi 1er et dimanche 2 juin | Loir en Vallée

Portes ouvertes aux Maisons Rouges

Les Maisons rouges - De 15h à 21h (le samedi) et de 10h à 18h (le dimanche)

Samedi 1er juin | Savigné l'Évêque

Printemps bio au marché des producteurs de Bellegarde

Les jardins de Belle Garde - De 16h à 23h

Samedi 08 juin | Yvré-l'Évêque

Portes ouvertes à la ferme

Safran Yvre Leveque - De 11h à 13h

Samedi 08 juin | Ségrie

Visite du verger de la Distillerie du Sonneur

Distillerie du sonneur - De 10h30 à 12h30

Samedi 08 juin | Assé-le-Riboul

Après-midi découverte et soirée conviviale à la ferme maraîchère les petites pousses

Les petites pousses - A partir de 15h

Samedi 15 juin | Fercé-sur-Sarthe

Visite guidée d'une pépinière d'arbres fruitiers

Pépinière Aux fructiers Généreux - A partir de 11h

Samedi 15 juin | Sougé-le-Ganelon

Visite & marché au jardin de la Frette

Jardin de la Frette - De 15h à 19h

Dimanche 16 juin | Le Lude

Un dimanche à la ferme

Ferme du Frêne - De 10h à 19h



La bio en Sarthe c'est...

- 435 fermes bio
- 6,3% des surfaces agricoles du département
- 136 distributeurs
- 168 transformateurs

Tous investis pour produire et transformer selon un cahier des charges strict et contrôlé, sans pesticides de synthèse, sans engrangement chimiques et sans OGM.

Venez les rencontrer à l'occasion du Printemps Bio !

CONTACT

GAB 72
02 43 28 00 22
amandine.deboisse@gab72.org

Site internet



INTERBIO PAYS DE LA LOIRE
GAB72
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
BIO

ACCOMPAGNEMENTS DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

Accueil et information des porteurs·euses de projets

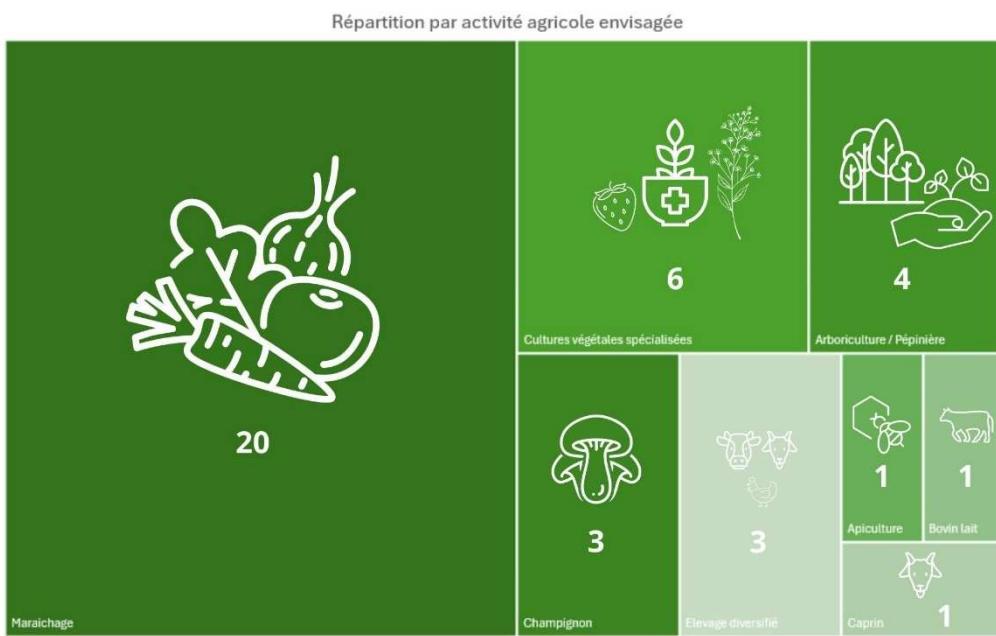
Les animateurs du GAB 72 sont là pour répondre aux premières questions des porteurs·euses de projets de conversion. L'objectif est de les orienter vers les dispositifs existants :

PassBio 1, 2 et 3 (Diagnostic, étude économique, suivi technique, groupe d'échange, formation...)

Parmi les **30 contacts** pris, **4** ont donné lieu à des suivis techniques ou des diagnostics de site à court terme. Plusieurs se sont inscrits à des formations dispensées par le GAB 72.

Accompagner les porteurs·euses de projets d'installation

39 porteurs·euses de projets d'installation ont contacté le GAB 72 en 2024 (66 en 2023) pour exposer leur projet d'installation et être accompagnés·es aussi bien techniquement que sur des questions économiques.



Les techniciens·nes du GAB 72 sont à l'**écoute** des besoins des porteurs·euses de projets, et leurs délivrent les premiers conseils lors d'un premier rendez-vous collectif ou individuel.

Les rendez-vous collectifs sont réalisés en partenariat avec CAPP 72 (Chemin vers une Agriculture Performante Paysanne), **7 rendez-vous collectifs** ont eu lieu en 2024.

Durant ces temps collectifs, il est présenté aux porteurs·euses de projets, les différents dispositifs proposés par les structures et organismes professionnels compétents (Chambre d'Agriculture, Aides à l'installation, PPP). Après avoir échangé et cerné les projets des porteurs·euses de projets, ils sont orientés vers les groupes d'échanges ou les formations nécessaires à leurs projets d'installation.

Concernant les **accompagnements individuels des porteurs·euses de projets**, le GAB 72 a réalisé :

- **30 + rendez-vous individuels d'accompagnement à l'installation,**
- **6 Etudes Installation et 1 avenir au Plan d'Entreprise en maraîchage et PPAM**, dans le cadre de l'accompagnement de demandes d'aides à l'installation (DJA), et **2 Etudes Installation en polyculture-élevage**
- **5 diagnostics de site en maraîchage**, afin de réaliser des profils de sols, d'analyser l'environnement physique, la présence d'eau et de réaliser des essais de pompage dans les puits de ferme si nécessaire et de donner un avis sur la pertinence d'un site pour une installation agricole.

Pass Bio : les diagnostics, études et suivis de conversion

4 producteurs·trices ont été accompagnés·ées avec un PassBio 3 (suivi) en 2024.

L'accompagnement Pass Bio comprend :

- 1 à 3 visites dans l'année selon le niveau souhaité par l'agriculteurs·trices.
- La transmission d'informations sur la réglementation, des pistes de nouveaux débouchés.
- L'invitation aux différents groupes d'échanges pouvant les concerner.

En parallèle, un travail de suivi des projets de conversion est actualisé tous les 6 mois en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Sarthe pour le compte de l'ORAB (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique) en lien avec la CRA Pays de la Loire.

En 2024 une nouvelle aide régionale pour pérenniser les systèmes bio en difficultés : **le PASS SOUTIEN BIO**

Accessible sous conditions : -20% EBE ou -20% trésorerie (ou -20% CA pour les micro BA)

Jusqu'à 3 jours d'accompagnement, diagnostic technico-économique, identification de leviers d'action, accompagnement technique et/ou économique, 750 à 1500 € HT dont 20% à la charge de l'exploitant.

Les Bio Pratiquent



2 Bio Pratiquent ont été organisées en 2024 en Sarthe :

La première a eu lieu le 4 mars 2024 sur le thème de la **préservation de la ressource en Eau en maraîchage biologique, chez Dominique Trichard** à la Chapelle-Saint-Aubin, en lien avec les travaux du groupe 30 000 Irrigation Maraîchage bio Sarthe.



La deuxième a eu lieu le 19 septembre chez **Sébastien Champion** sur le thème du **Pâturage régénératif outil d'atténuation climatique :**



Sébastien « *Convaincu de l'importance de la place de l'élevage dans notre environnement, ma principale motivation est de produire une viande de qualité à partir d'animaux exclusivement élevés et engrangés avec de l'herbe. Le sol, en tant qu'outil de production, est un pilier que nous nous devons de conserver, voire amplifier. En pratiquant un pâturage régénératif, les bovins ne sont plus un problème mais font partie de la solution face au dérèglement climatique. »*

Diffusion de notre expertise technique

Le GAB 72 partage ses compétences en intervenant pour d'autres structures sur la région des Pays de la Loire. Ainsi, nous sommes intervenus pour :

- Une formation pour le GAB Vendée sur le thème de la fertilisation sans intrants animaux, les 13 et 14 février 2024.
- Une formation pour le CIVAM Bio 53 le 5 février 2024 sur le thème de la planification en maraîchage biologique.

Quatre articles ont été écrits pour le « Taupin du Maraicher » la revue technique du Grand Ouest sur le maraîchage bio : un sur la production d'asperges, un sur la fabrication et l'utilisation de la litière forestière fermentée, un sur les techniques d'ombrage des cultures et un sur le diagnostic du système d'irrigation en saison.

Accompagner les producteurs au Label FNAB

Depuis 2017, les producteurs·rices adhérents·es du réseau FNAB milite pour une différenciation plus marquée de la Bio en France.

Pour ce faire, la FNAB a créé une marque « **label FNAB** » pour compléter le cahier des charges européen. Cette nouvelle marque inclut de nouveaux critères qui sont souvent déjà mis en place par les producteurs bio mais pas reconnus par l'Eurofeuille.

Ces critères se regroupent dans trois briques :

- Equitable : pour les filières longues être assuré d'un revenu au producteur juste, durable et équitable (filière labellisée équitable loi 2014)
- Sociale : Promouvoir le coté social de l'agriculture biologique en assurant une juste rémunération tout en étant exemplaire par rapport à la législation du travail
- Biodiversité : valoriser les pratiques déjà existantes pour se protéger contre les aléas de demain



Le GAB 72 a accompagné la première ferme en Sarthe à se labelliser et suit son renouvellement. Voici le lien pour visionner le film de présentation de la « Ferme des Brebis Allais ». <https://www.youtube.com/watch?v=j0GoYFF5NWw>

En 2024, Le GAB 72 a accompagné une nouvelle ferme au Label FNAB dans le Département.

SUIVIS TECHNIQUES INDIVIDUELS ET GROUPES D'ECHANGES

Fruits et légumes

Deux techniciens·nes du GAB 72 sont dédiés·es à la filière maraîchage et aux autres filières végétales spécialisées de circuits courts. Pour les autres départements de la région, les suivis techniques sont réalisés par les techniciens·nes de la CAB.

Le Département de la Sarthe a confirmé cette année sa volonté de soutenir la filière maraîchère avec un financement supplémentaire dédié aux suivis techniques maraîchage, permettant ainsi aux nouveaux installés de bénéficier d'un accompagnement technique de qualité à un coût abordable.

- **20 suivis techniques niveau 2** assurés en Sarthe (3 visites techniques + documentation technique : revue le taupin du Maraîcher + le guide variétal 2022)
- **5 suivis techniques niveau 1** assurés par la CAB Pays de la Loire en Sarthe (uniquement la documentation)



Groupe d'échanges Irrigation Maraîchage bio Sarthe : un groupe d'échanges sur l'irrigation en maraîchage biologique est animé depuis 2023 par le GAB 72. Il permet aux producteurs·trices impliqués·es d'entamer une démarche d'optimisation de leurs pratiques d'irrigation afin :

- D'économiser cette précieuse ressource tout en maintenant des rendements de production performants
- D'identifier des solutions pour limiter l'impact des restrictions d'irrigation qui surviennent de plus en plus fréquemment dans le département en période estivale.



Ce groupe vise notamment à recueillir les bonnes pratiques existantes sur les fermes et à mener des essais pour identifier des solutions supplémentaires. Cette action est cofinancée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) dans le cadre du dispositif 30 000 fermes Ecophyto.



Un groupe de maraîchers·ères plus expérimentés·ées a souhaité se réunir de façon plus régulière en 2024. L'un des axes de leurs discussions étaient leurs données technico-économiques. Ils se sont réunis sur leurs fermes respectives 4 fois pendant l'année ainsi que lors du bilan de campagne de décembre 2024.

Au niveau régional, le GAB 72 s'est investi en participant aux réunions :

- **COPIL maraîchage le 25 novembre 2024.**
- **Commission Légumes Grand Ouest le 3 décembre 2024.**

Arboriculture

Nous avons réalisé en 2024 une formation « mettre en place un atelier de production de petits fruits bio ».

PPAM

Les porteurs·euses de projets d'installation ont été orientés·es vers le groupe PPAM régional, animé par la CAB Pays de la Loire. Une porteuse de projet d'installation a débuté un accompagnement dans la construction de son projet de fleurs coupées, notamment dans la réalisation de son étude Installation permettant de demander la DJA.

Polyculture élevage

L'animateur technique dédié à la polyculture élevage et la structuration des filières, a organisé des formations avec les différents collectifs qu'il accompagne. La maîtrise du prix de revient a été le sujet de formation prédominant en 2024, qui est lié aux difficultés commerciales rencontrées dans les filières longues. Les collectifs suivis sont :

- **Les Greniers Bio du Maine** : structuration de filière pain avec la minoterie Trottin et BPA (boulangerie pâtisserie associées).
- **GIEE Caprin** : travail sur la qualité des fourrages, la biodiversité, la qualité du lait et des fabrications fromagères par rapport aux dérèglement climatiques.
- **GIEE Promouvoir des échanges commerciaux bio locaux de protéines en Sarthe** : échange entre ferme de culture de luzerne.
- **AAP légumes secs** : projet directement lié aux Greniers Bio du Maine avec un projet de production de légumineuses structuré avec les GMS.
- **Groupe bovin viande** : financement en émergence GIEE et Fermadapt, ce groupe travaille sur la production de viande tout herbe.

En janvier 2024, le GAB 72 et la Chambre d'agriculture ont organisé un comité de filières bio en Sarthe. Y étaient conviés : opérateurs de filières, responsables Biocoop, responsables rayon bio GMS, banques, centres de gestion, organismes certificateurs, DDT, Conseil Départemental de la Sarthe.

Les thèmes abordés ont été sur les difficultés commerciales rencontrées en filières longues.

Grandes Cultures

Le GAB 72 a tenu régulièrement informés ses producteurs·rices adhérents·es du cours des céréales biologiques. De plus, à la suite de l'appel à projet de la structuration de la filière bio meunière régionale, le GAB 72 a continué à animer le groupe de producteurs bio de la Sarthe pour mettre en place une **filière de blé meunier et autres céréales locales, filière équitable** entre les différents·es acteurs·rices (Les Greniers Bio du Maine).

Ce groupe de producteurs organisé en association « les Greniers Bio du Maine » (GBdM) continue, malgré des difficultés, à trouver des financements et à s'investir sur la structuration de filière en RHD.

En 2024, le GAB 72 a accompagné les GBdM à répondre au Fonds d'Avenir Bio de l'Agence Bio pour engager une demande de subvention d'équipement pour structurer le partenariat avec la minoterie Trottin, afin de prendre une nouvelle orientation.

Le groupe Grandes cultures 53/72 s'est réuni plusieurs fois en 2024. Le binôme composé de Thomas Queuniet du Civam Bio 53 en agronomie et technique et Olivier Subileau du GAB 72 en technico-économique et structuration de filière, anime ce groupe sur les deux départements.

Nous avons participé à l'écriture des bulletins techniques régionaux Grandes Cultures tout au long de l'année :



Toutes ces fiches techniques et guides sont à retrouver sur le site de la CAB dans l'espace publication : <http://www.biopaysdelaloire.fr/>

Bovins lait

Un binôme producteur / salarié participe à la commission régionale Bovin Lait. Le GAB 72 participe à travers la commission lait régionale à la mise en place de solution pour accompagner les problèmes de commercialisation de la filière lait bio. Le GAB 72 n'intervient pas directement dans des groupes spécifiques à cette production et travaille en collaboration avec le Civam AD72 sur le système pâturant.

Bovins viande

Dans le cadre du projet de financement FERMADAPT, consistant à proposer à des groupes d'expérimenter des pratiques qui s'adapteraient aux dérèglements climatiques. Le groupe constitué en GIEE, composé aujourd'hui de 13 producteurs souhaitent s'investir dans une approche globale d'un système « tout herbe » afin de vérifier s'il apporte des réponses aux problématiques suivantes :



- Dérèglement climatique qui perturbe fortement la productivité et l'autonomie de chaque système
- Rentabilité de la production de viande bovine fragilisée avec de nouvelles orientations PAC
- Pression sociétale sur le bien-être animal : volonté de montrer l'adaptation des fermes
- Impact des émissions de carbone de chaque ferme bovine : volonté de montrer que les systèmes bio à l'herbe sont durables

Ces questions incitent ces producteurs à travailler en groupe. En 2024, le groupe s'est réuni 2 fois avec comme thématique l'adaptation au dérèglement climatique en journée 1 et sur la biodiversité en journée 2 sur le thème de la place de l'arbre dans la ferme .

Le GAB 72 a poursuivi en 2024, le travail avec la CAB et Ebio qui commercialisent une grande partie des bovins bio du département.

Porcs

Aujourd'hui, c'est sûrement la filière animale la plus impactée par la crise de confiance du consommateur. Les échanges avec Biodirect, Ebio sont fréquents.

Le GAB 72 poursuit son accompagnement auprès de la micro-filière bio de la Charcuterie Cosme suite aux difficultés rencontrées.



Des actions engagées, l'une avec le Conseil Départemental de la Sarthe pour redynamiser l'approvisionnement en RHD, la seconde pour développer la vente de colis via Local.bio en développant des points de vente vie des fermes sarthoises n'ont pas permis de redresser la situation. La charcuterie Cosme a donc décidé de ne plus travailler en direct avec ses deux éleveurs et les intégrer dans une nouvelle organisation de filière avec un opérateur économique tiers.

Volailles



Le GAB 72 est en relation avec les Poulets de Loué pour accompagner les producteurs désireux de passer en bio.

Une baisse de la consommation de viande poulet bio a contraint Loué en 2023 à diminuer le nombre de bâtiments en bio pour les diriger vers la production de label rouge. Des discussions ont eu lieu pour envisager un projet de structuration de filière locale en viande bio toutes espèces pour fournir la RHD.

Ovin/Caprins

Le groupe d'échange d'éleveurs·euses caprins continue à travailler sur la qualité des fourrages et la biodiversité pour atténuer les effets du réchauffement climatique. Cette année humide les a fortement impactés. En effet, les difficultés à maîtriser le parasitisme a entraîné des baisses de production laitière. Une formation est programmée début 2025 pour redémarrer la future saison de pâturage.

Le groupe de producteurs souhaite acquérir des techniques innovantes, plus robustes, intégrant des changements de pratiques et des changements structurels en rupture avec la vision d'aujourd'hui, en mettant l'accent sur la vie du sol, la photosynthèse et l'animal.



Structuration et organisation des producteurs

Association les Bios du Loir



Magasin de producteurs format Epicerie 25 rue Nationale – Place de la Mairie à Ruillé-sur-Loir (Loir-en-Vallée)

Le développement de ce point de vente collective se poursuit. Le GAB 72 apporte un appui permettant au CA des bio du Loir à s'autonomiser. Cette action collective leur permet aujourd'hui de bien résister à la crise de la bio.

Association Les Greniers Bio du Maine.

En début 2021 après avoir accompagné la naissance de l'association « Les greniers Bio du Maine », le conseil d'administration du GAB 72, à la suite de la demande de ce collectif, Olivier Subileau animateur du GAB 72, coordonne avec les producteurs du CA le projet politique de l'association.

Les actions principales pour la campagne 2024 ont été :

- Favoriser l'interconnaissance entre les différents partenaires de cette filière pour mieux appréhender les différents besoins de chacun pour construire une nouvelle relation avec les successeurs de la minoterie Trottin

Du côté de la production et de la première transformation :

- Organisation du marché économique avec une contractualisation en partenaire de la filière avec la création d'un règlement intérieur
- Malgré la recherche de la maîtrise d'un blé de qualité l'année perturbée de 2024 n'a pas permis de maîtriser complètement la quantité et la qualité du blé produit.

Du côté de la fabrication du pain et de la consommation :

- Débuter l'écriture d'une charte pour garantir un produit de qualité
- Information sur la filière des différents protagonistes
- Promouvoir l'alimentation locale de qualité et partager ce projet politique sur le territoire avec les deux conseils départementaux sur le territoire du Maine (Sarthe et Mayenne).

En 2024 le GAB 72 a accompagné les GBdM à répondre au Fonds d'Avenir Bio de l'Agence Bio afin d'engager une demande de subvention d'équipement pour structurer le partenariat avec la minoterie Trottin et prendre une nouvelle orientation.

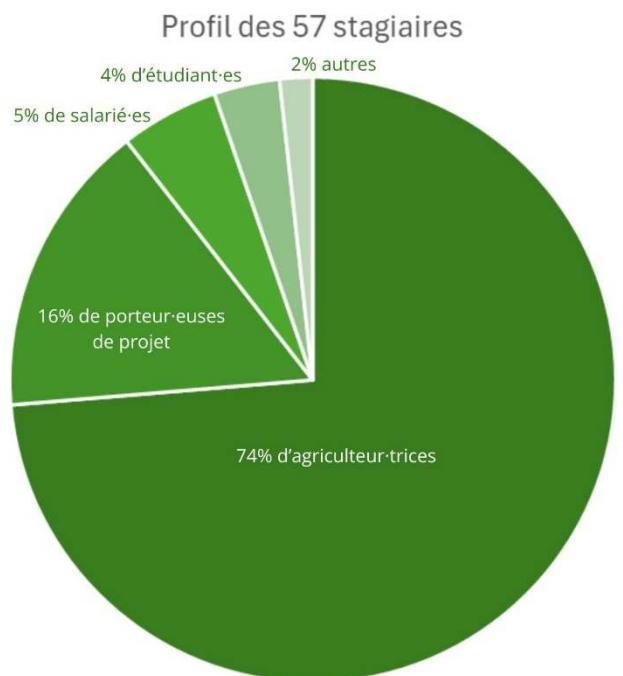
LES FORMATIONS

L'offre de formation 2024 du **GAB 72** s'est composée de **20 formations** destinées aux agriculteurs·trices et les porteurs·euses de projets. **13 formations ont été réalisées, totalisant 57 stagiaires.** Les formations annulées l'ont été en raison d'un faible nombre d'inscrits·es qui ne permettait pas un équilibre financier pour le GAB 72.



Sur les 57 stagiaires 2024, 17 ont participé à 2 formations, 3 personnes ont participé à 4 formations et 1 stagiaire est venu à 3 formations.

Le GAB 72 est certifié Qualiopi et Qualicert :



ANIMER LES TERRITOIRES

Accompagner les collectivités territoriales vers plus de bio

Le GAB 72 poursuit sa mission de développer la bio en circuits courts et filières territoriales de proximité ainsi que l'alimentation durable, et d'en faire la promotion et le suivi, auprès des collectivités sarthoises (de la commune au département). Ces missions s'intègrent dans des projets de territoire transversaux qui tiennent compte des enjeux de la production et de la transition agricole, du maintien du tissu agricole en favorisant l'installation-transmission, de la relocalisation alimentaire et du partage de la ressource en eau.

Les collectivités territoriales

Démarche « Les communes sèment en bio »

Conçue en partenariat par le GAB 72, Terre de Liens Pays de la Loire et la CIAP 72, cette démarche permet l'accompagnement des communes au repérage de foncier, à la recherche de porteurs de projets agricoles, puis à l'installation de producteurs bio, notamment à destination de la restauration collective. Elle a été initiée sur la commune de Fillé-sur-Sarthe (Val de Sarthe) en 2016, avec l'installation d'un maraîcher bio en 2019, puis essaimée à Tresson en 2018-2019 (Gesnois Bilurien) avec une installation de 2 maraîchers. Depuis 2021, 3 communes se sont ajoutées : **Ecommoy, avec une installation d'une maraîchère, Teloché avec 3 maraîchers et Fercé-sur-Sarthe qui n'a pas souhaité poursuivre la démarche faute de foncier.**

Dans un même temps, des rendez-vous de prospection ont été organisés auprès des communes du Lude, de Laigné-en-Belin et Villeneuve-en-Perseigne. L'angle d'attaque, compte tenu des difficultés d'accès à l'eau dans les ¾ du Département, a été de proposer des diagnostics agricoles visant à assurer le renouvellement des générations et la transmission des fermes.

PAAT Pays Vallée de la Sarthe : suivi de la cuisine centrale de Brûlon, formations, planification

Le GAB 72 est partenaire technique du Projet Alimentaire et Agricole Territorial du Pays Vallée de la Sarthe. Une convention liant le Pays et le GAB 72 permet de mener des actions sur l'installation de nouveaux producteurs bio (notamment la réalisation de diagnostics de site pour de futurs maraîchers) et sur l'approvisionnement de la restauration collective (ex. suivi du projet de restauration de la cuisine centrale de Brûlon après un retour en régie directe).

En 2024, le GAB 72 a réalisé les actions suivantes :

- Une formation sur la loi EGALIM, le programme Lait et Fruit à l'école et comment s'approvisionner en produits bio en local, à destination des cuisiniers en régie directe.
- Une formation en co-animation avec le Pays de la Vallée de la Sarthe « Comment éviter le gaspillage alimentaire et favoriser l'apprentissage du goût » à destination du personnel de restauration.
- 3 diagnostics en restauration collective auprès des cantines de Vion, Auvers-le-Hamon et Etival-lès-le Mans.
- Suivi des approvisionnements et notamment en légumes auprès de la Cuisine centrale de Brûlon

- Participation à 2 COPIL de la Charte Qualité Proximité / 2 producteurs bio labellisés sur le Territoire.

PAT Pays du Mans de nouveau actif

Le PAT du Pays du Mans se poursuit notamment avec l'arrivée d'une chargée de mission alimentation et agriculture. Un 1^{er} COPIL a lieu le 19 décembre 2024, le Pays du Mans s'étend de la Communauté de Communes 4 CPS jusqu'au Gesnois Bilurien et l'Orée de Bercé Belinois.

Le GAB 72 est aussi membre du COPIL de la Charte qualité Proximité, il a participé à 1 COPIL : 1 producteur bio labellisé.

Défi Foyer A Alimentation Positive (Défi FAAP)

En septembre 2023, le GAB 72 démarrait son **Défi FAAP**, avec le **Pays Vallée de la Sarthe**, sur la **communauté de communes du Val de Sarthe**. L'objectif est d'organiser des animations (soirée diététique, ateliers cuisine, visite de fermes, visite de lieux d'approvisionnements locaux, etc.) pour des foyers volontaires du territoire, afin d'améliorer la qualité de leurs repas (plus de produits frais, de saison et bio) et de relocaliser leurs achats. 6 structures relais ont participé à l'animation des 6 équipes de foyers.

Sur l'année 2024, les 6 structures relais ont motivé plus de 70 foyers à participer, regroupés en 6 équipes. Elles ont pu assister à la soirée de lancement le 8 février à Cérans-Foulletourte, une soirée « Mieux manger sans se ruiner » à Mézeray, des ateliers cuisine, la visite de l'épicerie gourmande de Roëzé-sur-Sarthe, 2 visites de fermes (Bio Avenir à Spay et La ferme du Gros Chesnay à Fillé-sur-Sarthe) et d'une journée de clôture, le 29 juin à Malicorne.



Un défi FAAP en chasse un autre :

En septembre 2024, le 2^{ème} défi a été lancé mais cette fois-ci sur la Communauté de communes LBN (Loué-Brûlon-Noyen-sur-Sarthe). Il s'adosse auprès de 3 structures relais formées en novembre, la soirée de lancement a été proposée le mardi 14 janvier 2025.

Renouvellement du Contrat Territorial EAU du Bassin Versant Sarthe aval 2024-2026 financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et coordonné par l'ETP du Bassin de la Sarthe.

Un nouveau programme a été défini, les Communes sèment en Bio ne se sont pas poursuivies. Elles laissent place aux actions menées avec le groupe de 10 éleveurs caprins sur la manière d'adapter le système sol-plante-animal des élevages caprins pour les rendre plus résilients au changement climatique en favorisant le cycle de l'eau (GAB 72)

Les actions proposées :

- Proposer des temps d'échanges sur la gestion des prairies et du pâturage, afin de permettre à chacun de partager ses questionnements et expériences sur ces thèmes et de faire évoluer ses pratiques.
- mettre en place des critères pour des pratiques encore plus favorables à la biodiversité sur les fermes et donc à la qualité de l'eau et quantité d'eau.
- faire un diagnostic climat de chaque ferme pour engager une notion d'atténuation dans la réflexion.



Contrat Territorial Eau du Bassin versant du Loir aval 2022-2024

Le GAB 72 est maître d'ouvrage dans le cadre du CT Eau Loir aval 2022-2024, il est financé par l'Agence de l'eau et coordonné par l'Etablissement public Loire. Les actions définies sont destinées à développer l'agriculture bio sur le bassin du Loir, par la transmission des fermes et l'installation.

En 2024, 28 actions ont été proposées pour faciliter l'accompagnement des porteurs de projets, d'agriculteurs en transmission ainsi que des suivis techniques en maraîchage et élevage.

En 2025, un nouveau contrat 2025-2027 sera élaboré, le GAB 72 est en cours de réflexion pour pérenniser ses actions et répondre aux enjeux du 12ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Territoire Pilote Transmission Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise : l'heure du bilan

Le Projet Territoire pilote transmission a proposé des actions innovantes d'accompagnement à la transmission sur la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise. Des actions telles qu'un accompagnement renforcé des cédants, un forum transmission, une ferme-ouverte, des cafés installation-transmission (...) ont été mises en œuvre depuis 2022. Le but étant d'améliorer la reprise des exploitations agricoles et les installations sur l'Huisne Sarthoise. Ce projet est soutenu par la Communauté de communes

et le Conseil régional des Pays de la Loire. Seuls 2 contacts de cédants ont été pris, ils n'ont pas souhaité bénéficier d'accompagnement individuel. Le bilan tiré de cette expérimentation est positif, il a permis un décloisonnement entre les associations de la Maison des Paysans et la Chambre d'agriculture. En revanche, il a été souligné le temps long consacré à une transmission et le manque de moyens dévolus.

Territoire Pilote Transmission le Mans Métropole

En 2024, le GAB 72 en partenariat avec la CIAP et la Chambre d'agriculture a organisé une réunion d'information sur la transmission :

- 1/3 des installations en bio dans les Pays de la Loire
- L'agriculture biologique résiste bien à la crise démographique malgré une conjoncture difficile
- Diminution du nombre de fermes et augmentation de la surface : Phénomène en accélération
- Métier d'éleveur peu attractif
- 1/3 des producteurs a plus de 55 ans en 2023
- Plus de porteur de projet avec des fermes recherchées ne correspondant pas forcément à l'offre sur le marché
- Tenir compte de la diversité territoriale surtout dans les territoires périurbains

Il est donc important de sensibiliser les cédants à l'ouverture de la diversification et ou de la restructuration de leur système.

Accompagner la restauration hors domicile

Tout au long de l'année 2024, le GAB 72 a réalisé des prestations, des suivis, ou a participé à des évènements consacrés à la restauration collective et accompagnés des producteurs·rices pour fournir la RHD, listés ci-dessous :

- **Accompagnement individuel de 4 producteurs souhaitant fournir la RHD et se faire agréer pour certains·es dans le cadre du programme Lait et Fruit à l'Ecole de France Agrimer.**

Dans le cadre du partenariat avec le Département de la Sarthe :

- Participation à la co-organisation **des rencontres approvisionnement** au collège de Mayet, le 15 février, initiative du Département de la Sarthe qui permet **aux producteurs·rices d'un territoire de rencontrer des collectivités, des cuisiniers de restaurants scolaires, établissements de santé ou EPHAD**. En 1^{ère} partie, une table ronde avec des binômes producteurs-cuisiniers faisant part de leurs expériences puis un forum permettant des échanges commerciaux. Le Département a lancé une enquête auprès de l'ensemble des partenaires pour faire évoluer la formule et répondre aux attentes de chacun.
- Mise en relation d'une productrice pour participer au jury du trophée éco-marmiton
- Participation à la définition **d'un marché public de produits laitiers locaux et bio**

-
- Participation au séminaire EGALIM organisé par la Préfecture de la Sarthe le 20 septembre au lycée agricole de Rouillon. Un bilan a été présenté et des témoignages se sont succédés. Le GAB a été représenté par une administratrice.
 - Mercredi 13 novembre à PAIXANS : 2^{ème} mesure prise par la Préfecture : réunion des partenaires techniques. Elle est pilotée par Marc Séverac, Directeur de la DTT, en compagnie de Mme Karine Proux, Directrice de la DDPP. Un tour de table des actions menées par chacun a été réalisé, il a été proposé par les services de l'état, de veiller à la bonne mise en réseau et aux partages d'expériences par le biais du site internet de la Préfecture. Camille Glasson, chargée de missions agroécologie et filières au Service Economie Agricole est chargée de transmettre des informations relatives à nos activités.

Comprendre et agir pour intégrer les instances de l'eau

Que s'est-il passé en 2024

Février 2024 : acceptation candidature CLE Sarthe Aval

12 Mars 2024 : Intégration CLE Sarthe CLE de réinstallation à Avoise /Claire Soenen/ Sandrine Gouffier

Avril 2024 : courrier officiel intégration CLE Sage Loir

Mercredi 22 mai 2024: Comité Ressources en eau / Préfecture de la Sarthe / Présentes Anya Van Der Hoff et Sandrine Gouffier – remise en main propre au Préfet, lettre de candidature Comité Départemental de l'eau.

Vendredi 31 mai 2024 : CLE Sage Loir / réinstallation à Morée (41) Anya Van der Hoff

Vendredi 14 juin 2024 : signature électronique adoption officielle CT eau Sarthe aval 2024

17 septembre 2024 : réponse Préfet/ refus candidature Comité départemental de l'eau

25 novembre 2024 : Comité ressources en eau à la Préfecture/ Présente Anya Van Der Off et Sandrine Gouffier

Vendredi 29 novembre : Copil PTGE/ Sarthe aval à Avoise : restitution étude HMUC /Présentes Claire Braud et Elodie Bellard, adhérentes GAB72 et Sandrine Gouffier, salariée GAB 72.

17 décembre 2024 : CLE Sage Loir à Morée (41), Jean-Marc Roussel, salarié GAB 72, présent.

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Nous sommes intervenus dans le cadre de l'UCARE « Microferme en agroforesterie » du **BPREA du CFPPA de la Germinièr à Rouillon** (8 jours d'intervention), où plusieurs formations du GAB72 sont proposées à ses stagiaires. Frédéric Jouin accompagne les stagiaires dans la finalisation du projet présenté puis participe ensuite en tant que jury d'une des épreuves finales du diplôme (présentation du projet d'installation des stagiaires).

Une journée de sensibilisation sur la thématique de **l'irrigation en maraîchage biologique a été organisée en mars 2024 avec les stagiaires en BPREA du CFPPA de la Germinièr à Rouillon**, pour leur permettre de s'approprier les travaux du groupe 30 000 Irrigation Maraîchage Bio Sarthe.

Deux interventions sur le thème de la **planification en maraîchage biologique ont été réalisées pour l'ESA d'Angers** auprès d'élèves en BTS Métiers du végétal les 18 et 19 septembre 2024.

Conférence « Peut-on manquer d'eau » Samedi 10 février, la Confédération paysanne de la Sarthe, la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP72), le Groupement des agriculteurs et agricultrices bio (GAB 72), Le Fenouil Biocoop, CCFD Terre solidaire et Les soulèvements de la terre ont eu le plaisir d'accueillir plus de 200 personnes à l'occasion d'une conférence, d'un débat et d'une projection sur le thème de l'eau.

Deux conférences ont été données l'une par **François Laurent, géographe et hydrologue à l'université du Mans traitant de l'état de la ressource eau dans le monde** et l'autre par **Marie Mézière-Fortin, hydrobiologiste indépendante** abordant celle-ci l'eau et ses usages en Pays de la Loire et en Sarthe.

Elles ont été suivies par la diffusion du documentaire « de l'eau jaillit le feu » relatant l'histoire du marais poitevin et des milliers de personnes qui se sont aujourd'hui engagées dans une lutte contre un projet de méga-bassines. Le public est venu nombreux, des membres invités de la FDSEA étaient présents.

Fête du jardin et de la ferme de l'Arche de la Nature

Sur la proposition de l'Arche de la Nature, le GAB a participé à la fête du jardin et de la ferme le dimanche 8 septembre 2024, à la Maison de la Prairie de l'Arche de la Nature, dans un pôle dédié à l'agriculture bio avec les Jardins de la Forêt, la Ferme de Vignolles, le Safran d'Yvré l'Evêque, Le Jardin Petit Rond, Simples et Claires, la Distillerie du Sonneur et Ancolie et Cie.

Nous avons mis à l'honneur nos nouveaux supports de communication, communiqué sur l'agriculture biologique, et fait connaître nos adhérents via le Guide des Ventes Directes et nos panneaux. 4 adhérents sont venus aider les 3 salariés présents pour accueillir le public. Merci à eux !



2024

ALLEZ
LES Bio

Ensemble, pour partager les victoires



**LES COMBATS ET
LES VICTOIRES SYNDICALES
DE LA FNAB**



SOUTENIR LE REVENU DES AGRICULTEURS BIO

La crise de la consommation commencée en 2022 perdure et la situation des fermes bio, en particulier dans certaines filières, continue de s'aggraver. La FNAB a redoublé d'efforts pour défendre le revenu des agriculteurs bio pour leur permettre de maintenir leur activité.



Mobilisation devant l'Assemblée Nationale le 7 février 2024

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, SOLUTION DE TRANSITION AGRICOLE

Mobilisation devant l'Assemblée nationale

Le 7 février, en plein mouvement de "colère agricole", les agriculteur-ices du réseau, réunis à Paris en journées de travail, ont souhaité faire entendre leur voix devant l'Assemblée Nationale pour demander que l'agriculture biologique soit reconnue comme une vraie solution de la transition agricole et défendue en tant que telle. Chaque délégation régionale a pu plaider en faveur de la défense de la Bio auprès de ses parlementaires et dénoncer les attaques faites au nouveau plan Ecophyto qui mettait pourtant le développement de l'agriculture biologique comme une priorité de la lutte contre les pesticides. **A l'issue de la mobilisation, une délégation de 9 agriculteurs et agricultrices a été reçue par le directeur de cabinet du Ministre.**

PLAN D'URGENCE

Un nouveau plan d'urgence annoncé au SIA 2024

Dès la fin de l'année 2023 la FNAB a défendu la nécessité d'un nouveau plan d'aide à la trésorerie pour les fermes biologiques, plus accessible que le premier. Le 18 février, le ministre annoncera donc ce nouveau plan, doté d'une enveloppe initiale de 90 millions d'euros, finalement portée à **105 millions d'euros** pour couvrir l'ensemble des demandes. Des critères d'accès moins durs que les premiers plans et un plafonnement ont permis à un plus grand nombre de fermes d'accéder à cette aide. **Les actions syndicales menées par la FNAB depuis 2022 sur la crise ont permis de débloquer 209 millions d'euros d'aide d'urgence sur deux ans, qui ont bénéficié à environ 15% fermes bio.**

AIDES À LA CONVERSION BIO

Le droit à être payé·es à l'heure

En 2019, quand le paiement des aides bio accusait parfois deux années de délai, la FNAB, aux côtés de plusieurs agriculteurs du réseau, a attaqué l'Etat en justice. Après quatre années de procédures, **trois tribunaux ont reconnu que l'Etat était fautif de ne pas avoir payé ces aides dans un délai raisonnable, c'est-à-dire moins d'un an après la déclaration**. L'Etat n'a pas fait appel de ces décisions et devra donc indemniser les producteurs et productrices qui avaient mené des actions en justice.



Manifestation organisée par Bio Centre devant l'ASP en mai 2024.

Ce délai d'un an restera dorénavant un marqueur pour l'administration qui ne pourra plus se défausser. En 2024 le réseau FNAB s'est donc mobilisé, craignant de nouveaux délais excessifs dans le paiement des aides bio. La FNAB a mis à disposition du réseau des kits juridiques permettant aux agriculteurs de faire valoir rapidement leurs droits si le paiement n'était toujours pas effectué un an après la déclaration. 95% des aides bio avaient finalement été versés fin juillet.

Depuis un an la FNAB plaide pour que les aides bio soient traitées comme les aides du pilier 1 et payées avec un acompte dès le mois d'octobre suivant la déclaration. Pour le moment l'administration refuse d'ouvrir cette possibilité pourtant permise par l'Europe.

PAC 2024

La FNAB demande que l'argent de la Bio reste aux Bio

Depuis 2021, la FNAB répète que c'est le maintien qui fait la conversion bio et non l'inverse et que l'enveloppe de 340 M€ par an prévue pour la conversion sur la nouvelle PAC ne serait pas dépensée sans un Ecorégime Bio incitatif au minimum de 145 euros par hectare et par an.

Comme annoncé, la baisse importante du soutien au maintien entre les deux programmations PAC et l'absence de politique forte pour stimuler la consommation de produits biologiques ont fait chuter la dynamique de conversion des agriculteurs vers la Bio.

Les informations sur la réalité du reliquat pour l'année 2023 ont été communiquées en fin d'année, à peine 20% des fonds de la conversion ont été dépensés alors que les filières bio traversent une crise importante et qu'il est urgent de sauvegarder les fermes en place.

Ainsi, la FNAB demande un mécanisme de réaffectation de ces reliquats pour que les aides prévues pour la Bio restent aux Bios. La FNAB a porté trois mécanismes sur cette fin d'année 2024 :

- une réaffectation de la part Etat des reliquats via une **hausse du crédit d'impôt bio à 6000 euros par an et une prolongation jusqu'à la fin de la programmation PAC**. Cette mesure a été portée par voie d'amendements au Sénat sur le projet de loi de finances 2025 mais a été pour l'instant écartée ;
- une réaffectation des fonds FEADER sur le pilier 1 afin **d'accroître l'écorégime bio à 145€ par hectare et par an et d'alimenter les programmes opérationnels**, seul outil de structuration de filière de la PAC

Non dépensée, l'enveloppe de la conversion bio risque d'être réaffectée à des aides non spécifiques bio ou de générer des comportements de conversion opportuniste. La FNAB a d'ailleurs dénoncé ce type de pratiques en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine, où les semis de coriandre non récoltés ont explosé ces deux dernières années au risque de vider les enveloppes de la conversion. L'Etat, avec le soutien du réseau bio et des partenaires, a réagi afin de limiter le risque en plafonnant l'aide. La FNAB, avec l'expertise de la commission PPAM, a proposé pour 2025 un abaissement du montant de l'aide à l'hectare pour certaines PPAM (aneth, carvi, persil, chardon marie, livèche, psyllium noir de Provence,...).

MINIMIS AGRICOLES

Relèvement des seuils de minimis agricoles à 50 000 €

Un grand nombre de soutiens aux producteurs et productrices bio sont qualifiés d'aides de minimis : le crédit d'impôt bio, l'exonération de TFNB, aides d'urgences, aide à la certification AB, ...) sans compter les aides à l'installation ou aux investissements. Les plafonds de 20 000 € pour trois exercices fiscaux ont été extrêmement limitants pour nombre d'exploitations. A la faveur d'une consultation sur un projet de modification du règlement de minimis agricole de la Commission Européenne, la FNAB a argumenté sur le relèvement utile de ces seuils. Le 10 décembre 2024, **les seuils de minimis agricoles sont passés à 50 000€ sur trois exercices fiscaux**, après un compromis de la Commission Européenne et du Conseil de l'UE. Cette revalorisation bienvenue permettra à un plus grand nombre d'acteurs publics de soutenir les producteurs bio.

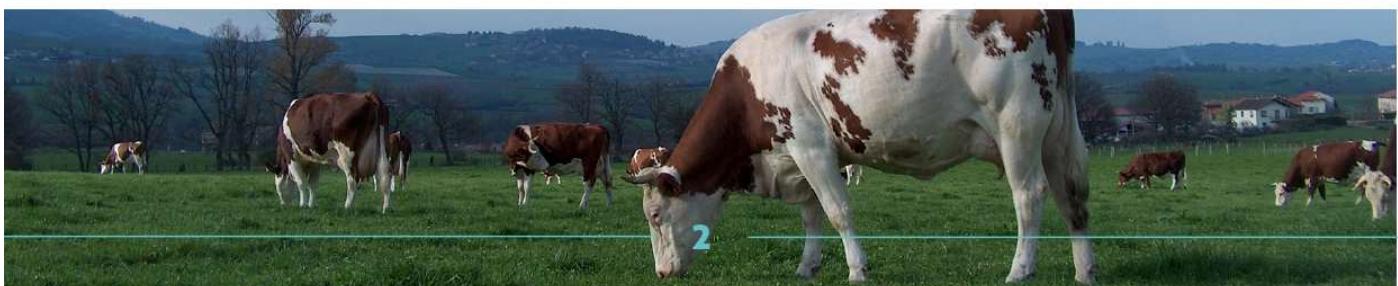
STRUCTURATION DES FILIÈRES

La FNAB poursuit son travail

La crise de la bio et la chute des prix payés aux producteurs ont révélé le besoin fort de mieux structurer les filières biologiques sur le temps long.

Depuis 2021, la FNAB travaille donc, à la demande des commissions, sur l'ensemble des outils permettant de consolider les filières bio. En lien avec les enseignements tirés du projet de développement agricole RESIBIO, la FNAB a porté pendant toute l'année 2024 une réflexion sur **l'ouverture des programmes opérationnels (PO) à d'autres filières** et notamment pour le lait ou le porc bio. L'outil PO est le seul outil de structuration des filières de la PAC, il a été ouvert l'an dernier pour le veau label rouge et la France ne l'active pas pour les filières animales bio alors que l'Europe le permet.

La construction d'un plaidoyer qui vise à réviser le futur règlement sur l'organisation commune des marchés est en cours. **La FNAB porte ce sujet au sein de l'organisation européenne IFOAM, afin que les outils de régulation des marchés soient aussi accessibles aux filières biologiques**. La FNAB a porté une contribution pour la Conférence internationale des chercheurs et des paysans qui se tiendra en mars 2025 sur le thème " Repenser la régulation des marchés agricoles pour la transition agroécologique en Europe ".



STIMULER LA DEMANDE

Continuer à stimuler la demande en déployant la communication sur les produits bio dans tous les territoires #BioRéflexe

Après avoir obtenu en 2023 une augmentation du budget de communication pour l'amener à un montant de 18,5 millions d'euros sur 3 ans, la FNAB a œuvré pour la création d'un appel à projets "territoires" pour que #BioRéflexe soit diffusé à l'échelle des régions. Grâce à cela, chacune d'entre elle (par le biais du GRAB et/ou de l'interbio régionale) a pu obtenir un financement à hauteur de 50 000 euros pour déployer une version régionale de la campagne #BioRéflexe, permettant d'incarner et aborder des messages au plus proche de la vie en région. Cela a permis d'augmenter drastiquement la visibilité de la campagne sur le deuxième semestre 2024.

Par ailleurs, la FNAB participe activement, aux côtés de l'Agence Bio et des interprofessions, au comité de pilotage de la prochaine version de la campagne #BioRéflexe dont le lancement est prévu en février 2025 à l'occasion du Salon International de l'Agriculture.



Lancement de la campagne
"A Strasbourg, on a le
#Bioreflexe" le 6 septembre
2024 lors du passage du Bio
Tour

PROTEGER LES AGRICULTEURS BIO ET LEUR LABEL

La défense des producteurs bio s'est également traduite par des combats en termes de réglementation, et notamment pour prévoir certains assouplissements permettant de libérer la pression pesant sur les agriculteurs bio qui traversent déjà une crise économique depuis plus de 2 ans maintenant.

PROSULFOCARBE

La FNAB se mobilise pour faire interdire le prosulfocarbe

Cette année encore de nombreux agriculteur-ices ont été victimes de contaminations au prosulfocarbe. On estime à plus de 400 récoltes touchées par cet herbicide dangereux depuis 2018. La FNAB demande depuis 4 ans que les agriculteur-rices victimes de contamination qui se voient obligés de détruire leurs récoltes soient indemnisés.

Le réseau bio et Générations futures ont lancé des recours juridiques pour faire interdire cette dangereuse molécule. La FNAB a lancé une cagnotte pour financer ces poursuites.



Mobilisation devant la DDT d'Auxerre le 28 novembre 2024

FILIÈRE PORC

La FNAB obtient le report de la mise aux normes des bâtiments d'élevages porcins

La FNAB a obtenu un nouveau report d'un an de l'échéance de mise en conformité des bâtiments d'engraissement (découverte partielle des courettes et modulation des surfaces intérieures / extérieures). A court terme, ce report était indispensable pour éviter des pertes de certification au 1er janvier. En effet, au vu du contexte économique de la filière, une partie des élevages ne disposait pas des capacités d'investissement pour réaliser les travaux. A moyen terme, il nous faut collectivement réfléchir au modèle de bâtiments d'élevage de porc bio que nous souhaitons défendre à l'avenir.

EFFLUANTS D'ÉLEVAGE UTILISABLES EN BIO

La Cour de Justice de l'Union Européenne conforte les positions de la FNAB

Fin 2024, la cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un jugement important concernant le règlement de l'agriculture biologique. Sa décision concernait le type d'effluents d'élevage conventionnels utilisable pour fertiliser les sols bio. En résumé, la cour estime, en cohérence avec les positions défendues par la FNAB, que certains effluents issus d'élevages industriels ne doivent pas être autorisés et bio, et que la France doit revoir sa copie.

Cette décision est une avancée. Même si on autorise en bio l'utilisation des fumiers, lisiers ou fientes conventionnels, les productions végétales bio ne sauraient être fertilisées avec des effluents d'élevage en tout points opposés aux principes de la bio. La CJUE oblige les États Membres à construire des règles exigeantes qui distinguent les effluents conventionnels qu'on s'autorise et ceux qu'on souhaite s'interdire par principe.

Mais cette décision nous impose également de réfléchir de manière plus globale aux fertilisants/amendements qu'on souhaite utiliser en bio, dans un contexte de recul de l'élevage à l'échelle européenne.

CONSÉQUENCES FCO-MHE

La FNAB se mobilise pour la mise en place d'assouplissements réglementaires pour les élevages bio

En lien avec ses Commissions d'éleveurs et d'éleveuses (Commissions Réglementation, Lait et Viande), **la FNAB s'est mobilisée pour apporter des éclairages techniques, sanitaires et réglementaires sur les mesures préventives et curatives autour de la propagation rapide de la FCO (sérotypes 3 et 8) et de la MHE**, qui a entraîné une surmortalité forte dans les élevages. Parmi les préoccupations, l'alimentation bio des jeunes animaux bio et la reconstitution de cheptels bio ont fait apparaître des impasses réglementaires et des risques sur la pérennité du cheptel bio. La FNAB a sollicité et travaillé avec l'INAO pour aider à la mise en place d'assouplissements réglementaires sur ces sujets. Ainsi, une dérogation exceptionnelle à l'achat d'animaux non bio (pour cause de surmortalité dans l'élevage infecté) et une modulation d'un manquement lié à l'alimentation des jeunes permettront aux éleveurs d'affronter les conséquences FCO et MHE dans de meilleures conditions.

CONSTRUIRE DEMAIN

Défendre les producteurs bio c'est aussi s'assurer d'un avenir pour l'agriculture biologique en entérinant une place pour elle dans la loi.

AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

La FNAB mobilisée pour la reconnaissance de la bio

Depuis 2021, la FNAB est un des acteurs qui suit les concertations sur l'affichage environnemental des produits alimentaires. En 2024, après un arrêt temporaire des débats portés par le Ministère de la Transition Écologique et des Territoires, et l'ADEME ; la FNAB est restée ancrée dans le comité du suivi national sur le sujet. La FNAB défend un affichage environnemental qui reconnaît les pratiques Bio et leurs bienfaits pour la biodiversité, la préservation de la qualité des sols, et de l'eau. **La FNAB demande que l'affichage environnemental devienne obligatoire rapidement y compris pour la restauration commerciale.**

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

La FNAB inscrit l'objectif de 21% de SAU en 2030 dans la loi

Depuis 2022, la FNAB se mobilise pour intégrer l'agriculture biologique dans la LOA, notamment à travers l'enseignement agricole et l'installation. En 2024 le texte de loi a été voté à l'Assemblée Nationale, et la FNAB s'est battue pour que les député.es y inscrivent des objectifs ambitieux pour l'agriculture biologique, par de nombreux rendez-vous avec des parlementaires et notamment une audition à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale, et en portant des amendements auprès d'elles et eux. Ce travail a porté ses fruits. **Le débat a d'abord réinscrit dans la loi l'objectif de 21% de surface en bio en 2030. Ensuite, les députés ont voté pour renforcer les compétences en agriculture bio en introduisant un module obligatoire sur l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole.** Et enfin, la FNAB et ses partenaires de la coalition Installons des paysans (SOL, FADEAR, CIVAM...) ont réussi à sécuriser dans la loi le principe de pluralisme dans les instances politiques de l'installation-transmission.

Maintenant **la FNAB reste mobilisée pour conserver ses avancées alors que la LOA passe au Sénat en janvier 2025**. Après l'adoption, le combat se passera aussi en régions et en départements, où se mettra en place le nouveau parcours à l'installation-transmission, "France Services Agriculture".

ENGAGEMENT DES ÉLU·ES

Quatre collectivités rejoignent le réseau des Territoires Bio Pilotes de la FNAB

En 2024, Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Mouans Sartoux, la Communauté urbaine du Grand Poitiers et la Métropole de Lyon ont rejoint le réseau des Territoires Bio Pilotes de la FNAB. Ce réseau a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leur transition vers l'agriculture biologique en favorisant les échanges et le partage des connaissances, en valorisant les démarches engagées par les territoires, et en étudiant et analysant les retours d'expérience afin de faciliter les démarches des territoires moins avancés.

Cette initiative a été récompensée le 19 novembre dans le cadre du Grand Prix The Good des Alliances Durables lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales.



Remise du trophée Argent du Grand Prix des Alliances Durables le 19 novembre 2024



10 RAISONS D'ADHÉRER

1

Être conseillé·e techniquement

2

Être accompagné·e dans votre projet d'installation ou de conversion

3

Développer vos circuits de vente

4

Être représenté·e dans les instances régionales, nationales et européennes

5

Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, Optibio, Bon plan bio, label FNAB, etc.)

6

Valoriser votre ferme

7

Rester informé·e

8

Échanger entre agriculteur·rices

9

Rejoindre le mouvement bio et défendre ses valeurs

10

Profiter de 25 % de réduction sur les frais de service MiiMOSA

Le GAB 72 a été soutenu en 2024 par :



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

